

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1333

présenté par

M. Viry, M. Nury, M. Forissier, M. Vatin, Mme Dalloz, M. Neuder, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Seitlinger, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme Valentin, M. Schellenberger, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Hetzel et M. Rolland

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le développement de la géothermie de surface et l'impact que pourrait avoir le lancement d'un plan ambitieux de développement de la géothermie de surface.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Haut-Commissariat au plan a récemment déclaré que la géothermie de surface est une source d'énergie sous-exploitée, inépuisable et sûre pour chauffer et climatiser l'habitat individuel et collectif, ou de nombreux autres secteurs d'activité.

Produire une chaleur renouvelable grâce à notre sous-sol peut contribuer à l'objectif d'éviction des énergies fossiles.

Dans sa récente publication le Haut-Commissariat au plan plaide pour le lancement d'un plan d'action ambitieux de développement de la géothermie de surface.

L'objectif de cet amendement est donc de demander au Gouvernement un rapport sur l'impact économique du développement de la géothermie de surface en France.